

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI, 2 MAI 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 2 mai 2016, à 13 h 30, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3) madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milette (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^{me} Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe

La greffière adjointe a fait lecture de l'avis de convocation ci-après :

CONSIDÉRANT qu'en date du 2 mai 2016, tous les membres du conseil municipal ont signé la renonciation à l'avis de convocation annexée au présent procès-verbal et qu'ils ont considéré les sujets suivants :

- 1° Approbation de l'ordre du jour; (2016-173)
 - 2° Avis de motion – Règlement amendant le règlement de zonage numéro 53 (zone 190)
 - 3° Mandat à Héroux architecte – Offre de services professionnels travaux de réfection de trois bâtiments municipaux
 - 4° Résolution 2016-129 rescindée
-

2016-173

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 2 mai 2016 à 13 h 30 tel que présenté.

2016-174

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 53 (ZONE 141)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Charles Fréchette qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 53 (zone 141).

2016-175

MANDAT À HÉROUX ARCHITECTE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROIS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Yvon Héroux architecte pour la réalisation des plans et devis et suivi de chantier pour la réfection des fenêtres au centre



communautaire, la réfection de la maçonnerie et des ouvertures au 81, Ste-Élisabeth et des plafonds des salles de toilettes et douche de l'aréna;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville peut octroyer ledit contrat de gré à gré;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QU'UN mandat de services professionnels pour la réalisation des plans et devis et suivi de chantier pour la réfection des fenêtres au centre communautaire, la réfection de la maçonnerie et des ouvertures au 81, Ste-Élisabeth et des plafonds des salles de toilettes et douche de l'aréna pour un montant de 23 800 \$ plus taxes soit donné à Yvon Héroux architecte;

QUE le paiement des sommes soient conformes au règlement d'emprunt numéro 601.

2016-176

RÉSOLUTION 2016-129 RESCINDÉE

CONSIDÉRANT la résolution 2016-129 adoptée à la séance ordinaire du 11 avril 2016;

CONSIDÉRANT que suite aux discussions avec le représentant de Louiseville arts et culture pour le comité organisateur du Symposium des arts visuels, le conseil municipal a décidé de réviser les contributions de la Ville pour l'événement du Symposium;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

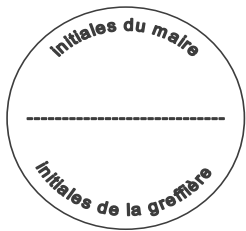
D'ANNULER l'aide financière prévue à la résolution 2016-129 considérant qu'une aide financière avait déjà été accordée par la résolution 2016-043;

D'ACCORDER une aide financière à Louiseville arts et culture pour l'événement du Symposium des arts visuels conformément à la *Loi sur les compétences municipales* d'un montant de 400 \$ pour l'année 2017, lequel montant servira de soutien financier pour l'organisation d'un vernissage dans le cadre de la cérémonie d'ouverture;

D'ACCORDER une aide financière à Louiseville arts et culture conformément à la *Loi sur les compétences municipales* d'un montant de 2 240 \$ pour l'achat de chapiteaux qui seront utilisés annuellement lors du symposium de peinture dans le parc des Ursulines. En contrepartie, Louiseville arts et culture indiquera la Ville de Louiseville à titre de partenaire principal dans ses outils de promotion et d'information;

DE FOURNIR les équipements suivants pour la tenue du symposium en 2016 et 2017 :

- 2 toilettes chimiques (année 2016 uniquement)
- Prêt de barrières
- Prêt de cônes de circulation
- Prêt de poubelles et bacs de récupération et vidange de ceux-ci
- Prêt et déplacement de blocs de ciment



D'AUTORISER de bloquer une voie de circulation sur l'avenue St-Laurent pour permettre l'installation du site selon l'horaire suivant : vendredi de midi à 15 h et de 20 h à 21 h 30; samedi de 8 h à 10 h et de 17 h à 18 h 30; dimanche de 8 h à 10 h et de 16 h à 18 h. L'organisation de Louiseville arts et culture a la responsabilité d'aviser la Sûreté du Québec de cette entrave à la circulation;

D'AUTORISER l'utilisation du stationnement municipal à l'intersection de l'avenue St-Laurent et de la rue St-Antoine.

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 13 h 50.

YVON DESHAIES
MAIRE

SONIA DESAULNIERS
GREFFIÈRE ADJOINTE